

**CRITERES D'ATTRIBUTIONS  
DES SUBVENTIONS CULTURELLES**  
-  
**CINEMA ET AUDIOVISUEL**

La Ville de Strasbourg soutient, au travers de ses subventions, de nombreuses associations dans le secteur de la culture. Malgré un contexte financier de plus en plus contraint, la Ville continue à accroître cet effort en direction des acteurs associatifs, qui expriment la vitalité et la créativité de notre territoire.

Dans le secteur culturel, les subventions s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques de la politique culturelle qui tendent notamment à valoriser :

- l'innovation, le rayonnement et l'attractivité du territoire ;
- les identités, les publics et les différents territoires de la ville ;

et à optimiser nos ressources pour les rendre plus efficaces.

Les demandes doivent donc répondre à un certain nombre de critères pour pouvoir prétendre à une subvention. Ces critères constituent un faisceau d'indicateurs convergents qui permettent d'aider à la décision des Elus.

Ils relèvent de quatre grandes familles :

- Les **critères artistiques** permettent de s'assurer de l'intérêt et de la qualité artistique des propositions, de leur caractère innovant, de leur diversité, de leur capacité à être diffusées.
- Les **critères culturels** veillent à ce que le projet constitue un apport à la vie culturelle locale, aux populations, à la cohésion territoriale et sociologique, à l'articulation avec les autres partenaires du territoire.
- Les **critères de rayonnement** doivent favoriser la mobilité artistique et culturelle, ainsi que la circulation des œuvres. Ils garantissent l'inscription des équipes et des projets dans les réseaux professionnels nationaux et internationaux.
- Les **critères économiques** doivent assurer le caractère professionnel du projet, sa viabilité et sa solidité, son apport en termes d'emploi et son équilibre économique.

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la structuration de la filière cinématographique et audiovisuelle</li> <li>- Faciliter les échanges entre les différentes branches de la filière professionnelle</li> </ul>
<b>TYPE D'AIDE</b>	<b>Soutien à des initiatives de mise en réseau et à l'organisation de rencontres professionnelles</b>
<b>BENEFICIAIRES</b>	Associations
<b>FAISCEAUX DE CRITERES D'OBTENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Implantation locale du porteur du projet</li> <li>Qualité de la proposition</li> <li>Ingénierie financière du projet</li> </ul>
<b>MONTANT DE L'AIDE</b>	1 000 à 10 000 €
<b>MODALITES D'ATTRIBUTION</b>	Décision du Maire
<b>DEPOT DU DOSSIER</b>	Date de dépôt: 30 septembre de l'année précédant l'action
<b>SERVICE INSTRUCTEUR</b>	<b>Léa Laubacher</b> , département Audiovisuel et cinéma, service action culturelle, Direction de la culture.

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles sur le territoire de l'agglomération ;</li> <li>- Mener des actions de sensibilisation à la culture et au langage cinématographique</li> </ul>
<b>TYPE D'AIDE</b>	<p><b>Soutien à la programmation d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques et à l'organisation de manifestations</b></p> <p><b>Soutien aux actions d'éducation à l'image</b></p>
<b>BENEFICIAIRES</b>	Associations
<b>FAISCEAUX DE CRITERES D'OBTENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implantation locale du porteur du projet</li> <li>- Intérêt et exigence artistique du projet, qualité de la programmation</li> <li>- Thème présentant un intérêt significatif pour l'Eurométropole;</li> <li>- Utilisation des ressources humaines et matérielles locales</li> <li>- Manifestation tournée vers l'ensemble des publics</li> <li>- Ingénierie financière du projet</li> </ul>
<b>MONTANT DE L'AIDE</b>	1 000 à 10 000 €
<b>MODALITES D'ATTRIBUTION</b>	Décision du Maire
<b>DEPOT DU DOSSIER</b>	Date de dépôt : 30 septembre de l'année précédant l'action
<b>SERVICE INSTRUCTEUR</b>	<b>Léa Laubacher</b> , département Audiovisuel et cinéma, service action culturelle, Direction de la culture.

L'Eurométropole de Strasbourg soutient quant à elle la production audiovisuelle et cinématographique au travers notamment d'un fonds de soutien.

Ce soutien concerne les projets de longs métrages, courts-métrages, fictions TV, animations et documentaires et s'effectue par le biais d'achats de droits de diffusion.  
Le dossier doit être présenté par une société de production.

Pour plus d'informations : [www.strasbourg.eu/films](http://www.strasbourg.eu/films) , rubrique Fonds de soutien